

# Accompagnement en phases d'incertitudes

## *Redéploiements*

Après un assainissement de la situation de la société, les partenaires qui ont contribué peuvent souhaiter qu'un certain contrôle soit exercé sur la gestion de la société afin d'assurer que l'on reste sur les voies et d'éviter des rechutes. Dans ce cas, un consultant peut être adjoint au management en place, afin d'encadrer le suivi des mesures et le redéploiement des activités. Il assure une certaine impartialité dans l'application des mesures et peut challenger la direction pour l'atteinte des objectifs fixés, donnant une certaine garantie que la pression reste suffisante. Il aura aussi l'indépendance nécessaire pour pouvoir tirer la sonnette d'alarme le cas échéant. Un tel mandat se déroule généralement sur plusieurs mois, avec une présence régulière à jours fixes.

- Participation aux séances de direction, avec un rôle de coaching
- Analyses spécifiques lors d'écartés suspectés ou constatés
- Mise en place et suivi d'un système de reporting adapté
- Rapport aux partenaires externes

